

# Table des matières

---

## Livre I

# Le contrat

<b>Prolégomènes</b>	<b>7</b>
§ I – De 1804 à l’ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016	7
A – L’aura du Code civil de 1804	7
B – Les diverses raisons justifiant une réforme	8
1 – Le souhait européen officiel d’un Code civil européen et les imperfections du Code de 1804	9
2 – Un droit trop jurisprudentiel?	9
§ II – La gestation de la réforme des contrats	10
A – Une multiplication de projets après une période d’hésitations	10
B – Le choix du processus formel et les objectifs officiels de l’ordonnance	12
1 – Le choix du processus formel	12
2 – Les objectifs officiels de l’ordonnance	13
§ III – La nécessité de prendre en considération l’extrême variété des contrats modernes	14
<b>Titre I</b>	
<b>L’élaboration d’un contrat</b>	<b>17</b>
<b>Chapitre I</b>	<b>18</b>
<b>Le contrat et ses principes directeurs</b>	<b>18</b>
<i>Section I</i>	
<b>Les conditions d’existence d’un contrat</b>	<b>18</b>
§ I – Les éléments constitutifs d’un contrat	19
A – L’expression d’une ou de plusieurs volontés	20
1 – Le rôle majeur de la volonté d’une personne	20
2 – La nécessité de plusieurs volontés ?	21
a – Confirmation de l’exigence de deux ou plusieurs volontés	21
b – La reconnaissance de la notion d’engagement unilatéral de volonté	22
B – Une ou des volontés créatrices d’obligations	24
§ II – Le contrat, acte juridique distinct d’autres actes proches	25

<b>Section II</b>	
<b>La consécration officielle de trois principes directeurs contractuels</b>	<b>26</b>
§ I – La confirmation du principe de la liberté contractuelle	27
A – Une officialisation récente mais un principe ancien	27
B – L'existence de limites au principe de la liberté contractuelle	29
1 – Les applications précises du principe de liberté contractuelle	30
2 – Les limites à l'exercice du principe de liberté contractuelle	31
a – Le respect, par les cocontractants, des obligations qu'ils se sont créées et qu'ils ont acceptées	31
b – Le respect de législations spéciales	32
§ II – La consécration du principe de bonne foi	33
§ III – La consécration du principe du consensualisme	34
A – La notion de consensualisme	35
B – Les exceptions au principe du consensualisme	37
<b>Chapitre II</b>	<b>38</b>
<b>Les caractères d'un contrat</b>	<b>38</b>
<b>Section I</b>	
<b>Les caractères légaux des contrats</b>	<b>39</b>
<b>Sous-section I</b>	
<b>Les caractères constituant l'ossature d'un contrat</b>	<b>40</b>
§ I – Le caractère unilatéral ou synallagmatique d'un contrat	41
§ II – Le caractère commutatif ou aléatoire d'un contrat	42
A – Le caractère commutatif d'un contrat	42
B – Le caractère aléatoire d'un contrat	44
1 – Les erreurs d'analyse ou confusions à ne pas commettre	45
2 – Les éléments constitutifs d'un contrat aléatoire	47
§ III – Contrat à titre onéreux et contrat à titre gratuit	48
<b>Sous-section II</b>	
<b>Les caractères complémentaires d'un contrat</b>	<b>49</b>
§ I – Les contrats consensuels, solennels et réels	50
A – Les contrats consensuels	50
B – Les contrats solennels	51
C – Les contrats réels	52
§ II – Contrats de gré à gré ou d'adhésion	53
A – Notion et illustrations du contrat de gré à gré	54
B – Notion et illustrations du contrat d'adhésion	56
§ III – Contrats cadres, contrats instantanés et à exécution successive	59
A – La notion de contrat-cadre	59
B – La notion de contrat à exécution successive	60
C – Contrat à durée déterminée ou indéterminée	62

<b>Section II</b>	
<b>Les caractères des contrats non définis par la réforme du 10 février 2016</b>	<b>63</b>
§ I – Contrat civil ou commercial	64
§ II – Les contrats <i>intuitu personae</i> ou non	64
<b>Chapitre III</b>	<b>65</b>
<b>La conclusion d'un contrat</b>	<b>65</b>
<b>Section I</b>	
<b>Les éventuelles étapes préalables à la conclusion d'un contrat</b>	<b>66</b>
<b>Sous-section I</b>	
<b>L'incidence du temps sur les relations contractuelles</b>	<b>67</b>
<b>Sous-section II</b>	
<b>Les pourparlers et avant-contrats</b>	<b>68</b>
§ I – Les pourparlers	70
A – La notion de pourparlers	71
1 – Présentation des pourparlers	71
2 – Les limites à la poursuite des pourparlers ou à leur rupture	71
a – Le respect du principe de bonne foi	72
b – La rupture des pourparlers et les éventuelles sanctions	74
B – L'information précontractuelle	75
1 – Présentation de l'information précontractuelle obligatoire	75
2 – Le caractère déterminant de l'information et la sanction de l'absence de son respect	76
a – Le caractère déterminant de l'obligation d'information officiellement introduite dans le Code civil	76
b – La sanction en matière d'informations précontractuelles	79
§ II – Les accords préalables à un contrat définitif: les avant-contrats	80
A – Le pacte de préférence	81
1 – Notion de pacte de préférence	81
2 – Le régime juridique du pacte de préférence	82
B – Les promesses unilatérales de contrat	85
1 – La notion de promesse unilatérale de contrat	85
a – Présentation	85
b – La mise en œuvre d'une promesse unilatérale de contrat	87
2 – Les effets de la promesse unilatérale	87
C – La promesse synallagmatique de contrat	90
<b>Section II</b>	
<b>Les conditions de la conclusion d'un contrat</b>	<b>90</b>
<b>Sous-section I</b>	
<b>L'offre</b>	<b>91</b>
§ I – Les caractères de l'offre de contracter	92
A – La fermeté de l'offre	94

B – La précision de l’offre	95
C – L’exigence ou non du maintien de l’offre un certain laps de temps	96
§ II – La diversité des offres de contracter	97
A – Offre au public ou à personne déterminée	97
B – Début d’évolution quant au formalisme exigé ou non	97
1 – Offre orale et offre tacite	98
a – L’offre orale	98
b – L’offre tacite	98
2 – Le nouveau cas d’offre par voie électronique	99
a – Acceptation et refus d’offres par voie électronique	99
b – Obligations distinctes de la part des professionnels et autres	100
c – Les éléments devant figurer dans l’offre	101
d – L’acceptation de l’offre par voie électronique	102
§ III – La possibilité de rétractation d’une offre émise	103
A – Une liberté de rétractation de l’offre de plus en plus encadrée	104
1 – Le principe de la liberté de rétractation d’une offre émise	104
2 – Distinction entre l’offre faite avec ou sans délai auquel s’ajoute le respect d’un délai raisonnable	105
a – La distinction effectuée entre les offres faites avec ou sans délai	105
b – Le respect d’un délai raisonnable	106
B – La caducité de l’offre	108
§ II – L’acceptation de contracter	109
A – Les conditions de l’acceptation de contracter	109
1 – Définition et distinctions de l’acceptation de contracter	109
a – La définition elle-même	109
b – La notion d’offre de contracter distincte d’autres notions	110
2 – Le moment de l’acceptation	111
3 – La preuve de l’acceptation de contracter même en cas d’acceptation tacite	112
a – Les preuves possibles	112
b – La difficile preuve en cas d’acceptation tacite	112
B – L’acceptation à distance	113
1 – Acceptation de l’offre en présence des contractants	113
2 – La détermination du jour de l’acceptation du contrat par le bénéficiaire de l’offre de contracter à distance	114
3 – Le lieu de l’acceptation	115
<b>Chapitre IV</b>	<b>116</b>
Les conditions de validité d’un contrat	116
<i>Section I</i>	
L’existence et l’intégrité du consentement	117
<i>Sous-section I</i>	
L’existence du consentement	118

<b>Sous-section II</b>	
<b>L'intégrité du consentement ou l'absence de vices</b>	<b>119</b>
§ I – Les traits communs aux trois vices du consentement	119
A – La condition commune aux trois vices du consentement : son caractère déterminant	119
B – Les effets communs aux trois vices du consentement	120
1 – La nullité relative	120
2 – Le délai de l'action en nullité pour vice du consentement	121
§ II – Les trois vices du consentement	122
A – L'erreur	122
1 – Définition et refus de l'erreur sur la valeur	122
a – Définition	122
b – Le refus de l'erreur sur la valeur	124
2 – Les qualités essentielles, déterminantes du consentement	125
a – Les qualités essentielles	125
b – Une erreur déterminante du consentement	126
c – Le caractère excusable de l'erreur	127
3 – Les types d'erreurs admises ou refusées	128
a – Les erreurs admises	128
b – Les erreurs non admises	129
c – Erreur et aléa au contrat	130
3 – La condition temporelle : le moment d'appréciation de l'erreur essentielle	131
4 – Les effets de la reconnaissance d'une erreur vice du consentement	133
B – Le dol	134
1 – Les éléments constitutifs du dol	135
a – Les manœuvres et leurs illustrations les plus simples	136
b – Les manœuvres et l'admission de la rétention d'informations	137
c – Les manœuvres déterminantes du consentement et émanant du cocontractant	142
2 – La sanction du dol	144
3 – L'absence de dol : la simulation	145
C – La violence	148
1 – Définitions et éléments constitutifs de la violence juridique	150
a – La nouvelle définition de la violence en droit civil	150
b – Les exigences de la nouvelle définition de la violence et leur appréciation	152
c – Violence et état de dépendance	158
d – Le déséquilibre significatif	160
2 – La sanction de la violence : la nullité	160
Appendice : la notion de lésion	161
<b>Section II</b>	
<b>La capacité des parties et le contenu licite et certain du contrat</b>	<b>163</b>

<b><i>Sous-section I</i></b>	
<b>La capacité des parties de contracter</b>	<b>164</b>
§ I – La capacité de jouissance et la capacité d'exercice	165
A – La capacité de jouissance	165
B – La capacité d'exercice	166
C – La solution à l'incapacité de contracter: la représentation	167
1 – Les exacts contours du pouvoir du représentant de l'incapable	167
2 – Les sanctions en cas de non-respect de la limitation des pouvoirs de représentation	169
§ II – Les conséquences de la représentation d'un incapable juridique sur le contrat conclu	170
<b><i>Sous-section II</i></b>	
<b>Le contenu licite et certain du contrat</b>	<b>172</b>
§ I – Un contenu contractuel conforme à l'ordre public	173
A – La référence à la notion de bonnes mœurs	173
B – La notion d'ordre public	175
§ II – Une obligation présente ou future, possible, déterminée ou déterminable	178
A – Une obligation présente ou future	178
1 – La disparition de la notion d'objet?	178
2 – Les suites des contrats que leur donnent l'équité, l'usage ou la loi: de l'ancien article 1135 du Code civil au nouvel article 1194	179
3 – La disparition des obligations en obligation de faire, donner et ne pas faire	180
B – Une obligation possible	180
C – Une obligation déterminée ou déterminable	181
1 – Le cas particulier de l'indétermination du prix	182
2 – La jurisprudence antérieure et les contrats-cadres	182
3 – La validité de la détermination unilatérale du prix dans les contrats-cadres sauf abus	186
4 – La détermination du prix dans les contrats de prestation de service	187
<b><i>Section II</i></b>	
<b>La création de l'obligation essentielle contenue dans le contrat et du déséquilibre significatif entre les parties</b>	<b>189</b>
§ I – L'origine de la notion d'obligation essentielle contenue dans le contrat	189
§ II – L'instauration de la prohibition du déséquilibre contractuel significatif entre les parties	195
§ III – Les dispositions propres au contrat conclu par voie électronique	196
Appendice: l'ancienne notion de cause	198
A – Les anciennes définitions de la cause et les missions dévolues à cette notion	198
B – Chassez la cause par la porte elle rentrera par la fenêtre?	200

<b>Section III</b>	
<b>Les sanctions en cas de non-respect des conditions de validité du contrat</b>	<b>201</b>
§ I – La nullité du contrat	201
A – Notion et régime de la nullité d'un contrat	202
1 – Notion de nullité et distinction des nullités absolue et relative	202
2 – Régime de la nullité	203
a – La confirmation en cas de nullité	203
b – La nullité partielle	204
B – Les effets de la nullité d'un contrat	204
1 – La rétroactivité et les restitutions	204
2 – La réparation du dommage subi	205
3 – La prescription	205
§ II – La caducité	205
A – La notion de caducité	206
1 – La notion de caducité en général	206
2 – La notion de caducité dans un ensemble contractuel	207
B – Les effets de la caducité d'un contrat	209
1 – La disparition du contrat voire des contrats	209
2 – L'effet extinctif automatique de la caducité	210
3 – Le troisième effet de la caducité: d'éventuelles restitutions	210
<b>Titre II</b>	
<b>La mise en œuvre du contrat</b>	<b>211</b>
<b>Chapitre I</b>	<b>211</b>
<b>Les clauses d'un contrat et leur interprétation</b>	<b>211</b>
<b>Section I</b>	
<b>Diversité et immutabilité des clauses d'un contrat</b>	<b>212</b>
<b>Sous-section I</b>	
<b>La diversité des clauses contractuelles et leurs caractéristiques</b>	<b>212</b>
§ I – Quelques clauses contractuelles fréquentes voire systématiques	213
A – Le terme et la condition	213
1 – Le terme	213
2 – La condition	215
B – La durée du contrat	217
1 – Les utiles compléments au régime applicable quant à la durée d'un contrat	217
2 – Définition des contrats à durée déterminée et à durée indéterminée et de leur prorogation éventuelle	219
a – Définition des contrats à durée déterminée et à durée indéterminée	219
b – Prorogation de contrat et renouvellement du contrat à durée déterminée	220
3 – La tacite reconduction	222

C – Les clauses limitatives de responsabilité	223
D – Les clauses d’indemnisation	224
1 – Définition et utilité des anciennes clauses pénales et clauses forfaitaires d’indemnisation	224
2 – L’intervention parfois nécessaire du juge	225
§ II – Les caractéristiques des obligations	227
A – Les effets limités de certaines classifications des obligations	227
1 – L’abandon de la distinction entre obligation de donner, de faire ou de ne pas faire	227
2 – La distinction des obligations de paiement d’une somme d’argent ou de livrer	227
B – La distinction de l’étendue des obligations : obligations de moyens ou de résultat	228
<b>Section II</b>	
<b>Les clauses contractuelles et leur interprétation</b>	<b>228</b>
§ I – L’ancien encadrement du pouvoir d’interprétation du contrat par le juge	229
A – Les règles du Code civil relatives au pouvoir du juge d’interpréter des clauses contractuelles	229
1 – Les règles directrices strictes d’origine	230
2 – L’exercice par le juge de son pouvoir d’interprétation des clauses contractuelles	231
3 – Le pouvoir du juge d’interpréter un contrat selon l’ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016	232
B – Le cas particulier des clauses abusives	234
1 – La notion de clauses abusives	234
2 – Les personnes protégées en cas de clauses abusives	234
3 – La sanction applicable en cas de clause abusive	235
C – L’émancipation dans l’interprétation que s’était octroyée le juge	235
<b>Chapitre II</b>	<b>237</b>
Les effets du contrat	237
<b>Section I</b>	
<b>Les effets du contrat entre les parties</b>	<b>238</b>
<b>Sous-section I</b>	
<b>La force obligatoire du contrat entre les parties</b>	<b>238</b>
§ I – Origine et sens de la force obligatoire du contrat	238
A – Origine de la notion de force obligatoire du contrat	238
B – Le sens de la notion de force obligatoire du contrat	239
1 – La force obligatoire du contrat : interdiction faite à une seule partie de modifier ou rompre le contrat sans l’accord de l’autre	239
2 – Confirmation de la force obligatoire du contrat par l’ordonnance n° 2016-131 du 10 février 2016	240



§ II – De l’immuabilité des contrats à la nouvelle admission des circonstances imprévisibles	241
A – Le principe de l’immuabilité des contrats : la conception privatiste dite de l’imprévision	241
1 – Définition	242
2 – Le refus jurisprudentiel de prise en compte des circonstances nouvelles	242
3 – Une conception distincte en droit public et les correctifs de la Cour de cassation	244
a – Une conception distincte en droit public	244
b – Les correctifs modernes par la Cour de cassation	245
<b>Sous-section II</b>	
<b>L’effet translatif du contrat</b>	<b>247</b>
<b>Section II</b>	
<b>La relativité de l’effet obligatoire du contrat à l’égard des tiers</b>	<b>249</b>
<b>Sous-section I</b>	
<b>Les diverses sortes de tiers et leurs liens avec des contrats</b>	<b>250</b>
§ I – Les diverses sortes de tiers	250
A – Les tiers absolus	250
B – Les tiers concernés par le contrat	250
C – Les ayants cause à titre particulier	250
§ II – Les actions oblique et paulienne	251
A – L’action oblique	251
B – L’action paulienne	252
<b>Sous-section II</b>	
<b>Les tiers intéressés à un contrat</b>	<b>253</b>
§ I – La promesse de porte-fort	253
A – Notion et définition de la promesse de porte-fort	253
1 – La notion générale de promesse de porte-fort	254
2 – La ou les promesses de porte-fort	255
a – La promesse de ratification	256
b – Présentation de la promesse d’exécution	256
B – Mise en œuvre et effets de la promesse de porte-fort	257
§ II – La stipulation pour autrui	257
A – La notion de stipulation pour autrui	258
1 – Définition de la stipulation pour autrui	258
a – Origine	258
b – Définition actuelle de la stipulation pour autrui	262
2 – L’utilité de la stipulation pour autrui	265

B – Le régime de la stipulation pour autrui	267
1 – Le type de lien contractuel ou non existant entre les divers protagonistes	267
a – Entre le stipulant et le promettant	267
b – Entre le promettant et le tiers bénéficiaire : le droit direct du tiers bénéficiaire	270
2 – L'acceptation de la stipulation par le tiers bénéficiaire	272
3 – La révocation de la stipulation pour autrui par le stipulant	275
a – L'acceptation de la stipulation pour autrui par le tiers bénéficiaire	275
b – La révocation elle-même du tiers bénéficiaire	276
4 – Les effets à la charge du tiers bénéficiaire en cas d'acceptation de la stipulation pour autrui faite à son profit	278
5 – La transmission de la prestation au (x) tiers bénéficiaires(s)	279
a – L'absence d'indications précises quant au domicile ou à l'identité du ou des tiers bénéficiaires	279
b – L'absence d'acceptation par le tiers bénéficiaire et le décès du stipulant	281
C – De quelques illustrations de stipulation pour autrui	284
§ III – Les groupes de contrats	284
<b>Titre III</b>	
<b>Des violations contractuelles à la disparition du contrat</b>	<b>287</b>
<b>Chapitre I</b>	<b>288</b>
<b>Les diverses réactions juridiques aux manquements contractuels</b>	<b>288</b>
<b>Section I</b>	
<b>Mauvaise ou non exécution contractuelle : les conditions de la responsabilité du débiteur</b>	<b>289</b>
§ I – L'existence d'un contrat et l'inexécution de l'une de ses obligations	290
A – Les doutes possibles sur l'existence ou non d'un contrat	290
1 – Responsabilité délictuelle ou contractuelle	290
2 – Illustration concrète des difficultés de qualification juridique : le contrat en matière ferroviaire	291
B – L'inexécution de l'une des obligations promises	292
1 – Hiérarchie ou non selon l'importance des obligations ?	292
2 – Les obligations accessoires mais systématiques selon la jurisprudence	293
C – L'étendue de l'obligation non ou mal exécutée : obligation de moyens ou de résultat	294
§ II – Un préjudice subi par le contractant	296
<b>Section II</b>	
<b>L'exonération de responsabilité</b>	<b>299</b>
§ I – La force majeure	299
A – L'ancienne notion de force majeure	299
1 – Les trois anciens caractères de la force majeure	299

2 – La durabilité ou non de l'événement de force majeure	303
B – La nouvelle définition de la force majeure	303
1 – Les conditions de la force majeure	304
a – Première condition : la survenance d'un événement échappant au contrôle du débiteur	304
b – Deuxième condition : la survenance d'un événement ne pouvant être raisonnablement prévu	305
c – Troisième condition : l'impossibilité d'éviter les effets de l'évènement	306
2 – Les effets de la force majeure	307
§ II – Le fait du créancier et le fait du tiers	308
A – Le fait du créancier	308
B – Le fait du tiers	308
<b>Chapitre II</b>	<b>309</b>
Les conséquences des manquements contractuels	309
<b>Section I</b>	
<b>Les réactions juridiques possibles aux manquements contractuels</b>	<b>309</b>
§ I – Exception d'inexécution, exécution forcée en nature et réduction du prix : mesures en cas de mauvaise exécution contractuelle	310
A – L'exception d'inexécution	311
1 – Présentation générale de l'exception d'inexécution	311
2 – Les conditions de l'exception d'inexécution	313
3 – Les effets de l'exception d'inexécution	314
B – L'exécution forcée en nature	315
1 – Le moyen de mise en œuvre efficace de l'exécution forcée	315
2 – Les conditions de mise en œuvre de l'exécution forcée en nature	318
3 – Les moyens de mise en œuvre efficace de l'exécution forcée	319
C – La réduction du prix	320
1 – Présentation de la notion de réduction du prix	320
2 – Les conditions de la réduction du prix	320
§ II – La mise en œuvre pratique des mesures en cas de mauvaise exécution contractuelle	321
A – Les nouvelles exigences en matière de mise en demeure	321
1 – La généralisation de l'obligation préalable de mise en demeure	321
2 – La mise en œuvre de la mise en demeure	323
a – La mise en demeure du débiteur	323
b – La mise en demeure du créancier	324
B – La juridiction compétente	325
1 – La compétence d'attribution	325
2 – La compétence territoriale	326
C – La prescription extinctive	326
1 – La durée de la prescription	326
2 – Le point de départ de la prescription	328

<b>Section II</b>	
<b>La résolution du contrat</b>	<b>328</b>
§ I – Clause résolutoire, résolution par voie de notification et par voie judiciaire	329
A – La clause résolutoire	330
B – La résolution par voie de notification	331
C – La résolution par voie judiciaire	331
§ II – Les conditions et les effets de la résolution	332
A – Les conditions	332
B – Les effets de la résolution	333
<b>Bibliographie</b>	<b>335</b>
<b>Index alphabétique</b>	<b>337</b>